

**Questions orales présentées par les conseillers communaux  
au Conseil communal du 26 octobre 2017  
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden  
aan de Gemeenteraad van 26 oktober  
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

**Question orale de M. Henderick, conseiller communal, concernant la fresque apparue sur une bâche de chantier, au coin de l'avenue du Parc et de la rue Théodore Verhaegen.**

**Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, betreffende de fresco verschenen op een dekzeil van de werf, op de hoek van de Parklaan en de Theodore Verhaegenstraat.**

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Il y a un an, lors des 800 ans de la commune, une fresque représentant un pénis était apparue sur une des façades de la Barrière. On avait déjà eu à l'époque pas mal de discussions sur la question de son autorisation, de son maintien et de son effacement au bout d'un certain temps. À ce moment-là, les positions du Collège avaient été assez disparates, certains se félicitant de cette « expression artistique » [*sic*], d'autres ne trouvant pas cela terrible mais accordant un permis temporaire à la fresque le temps de trouver une solution à une expression artistique plus durable et de meilleure qualité.

Nous sommes un an plus tard et une autre fresque vient d'apparaître, peut-être moins expressive mais tout aussi vulgaire, voire davantage encore que la fresque du pénis.

*(Remarques de Mme François)*

C'est sexiste ? Je ne crois pas, non, je pense que la représentation d'une vulve vue de derrière, dans la posture où elle est représentée, est quelque chose qui heurte et qui n'a pas sa place dans l'espace public. Je l'ai dit pour le pénis et je le répète aujourd'hui pour la vulve.

Ma question s'inscrit dans la prolongement de celle que j'ai posée sur le pénis. Que va faire la commune ? On a là une fresque sur une bâche qui fait plus de 20m de haut, sur un des lieux de passage les plus importants de la commune – la Barrière. Le problème est d'autant plus pertinent que la bâche recouvre un chantier dont la commune est le maître d'œuvre puisque les bâtiments recouverts appartiennent désormais à la commune et que le chantier de rénovation, c'est la commune qui le maîtrise.

J'aimerais savoir si la commune compte maintenir ces bâches en donnant le signal, comme vous l'avez fait il y a un an avec la fresque du pénis, à n'importe quel « artiste » qu'il peut peindre ce qu'il veut, soit quelque chose de qualité, soit quelque chose de profondément pornographique, sur n'importe quelle surface aveugle. À force de laisser cette latitude dans l'espace public, sans aucun cadre réglementaire, vous encouragez les gens à faire de plus en plus des tags provocants, volontairement provocateurs de ce type.

Par la même occasion, j'aimerais savoir ce que vous allez faire avec la fresque du pénis. Il y a un an, monsieur le bourgmestre, vous aviez dit que la fresque ferait l'objet d'un permis temporaire d'un an. Cette année est maintenant écoulée. Allez-vous reconduire cette autorisation temporaire ? Ou allez-vous procéder enfin à l'effacement de la fresque ?

**M. le président** : La parole est à Mme Marcus.

**Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB** : Pourquoi est-ce moi qui réponds ? Parce que la bâche est installée sur un bâtiment de la Régie foncière dans le cadre du contrat de quartier « Parc-Alsemberg ».

Le tag a été réalisé cette fois non sur un immeuble mais sur une bâche recouvrant un chantier de rénovation.

Y a-t-il en l'occurrence trouble à l'ordre public ? Absolument aucune remarque, aucune plainte, aucun mail, rien – ce qui n'avait pas été le cas à l'époque du « zizi » local – ne nous est parvenu. Je suis passée moi-même à plusieurs reprises à la Barrière sans que ce dessin ne me saute aux yeux. Je l'ai découvert sur facebook parce quelqu'un a insisté lourdement mais nous n'avons vraiment reçu aucune plainte. L'éventuelle vulgarité de ce dessin n'a visiblement pas marqué les esprits des Saint-Gillois ni des autres passants.

Nous n'allons pas revenir sur le caractère artistique ou non de cette œuvre. C'est une bâche de chantier et elle sera enlevée à la fin de l'été 2018, soit dans sept mois. L'entrepreneur de la Régie que nous avons consulté pour voir s'il envisageait de la nettoyer ne souhaite pas le faire et nous facturerait si c'était le cas des montants importants. Nous envisageons donc de laisser cette bâche telle quelle et la Régie ne souhaite pas s'occuper davantage de cette question.

En ce qui concerne la fresque du pénis en face, on vous avait expliqué que son effacement relevait de la responsabilité du propriétaire, qui avait d'ailleurs porté plainte contre X car il ne voulait pas de cette peinture sur sa façade. Il n'est depuis lors plus jamais

revenu vers la commune et nous nous voyons mal poursuivre cette personne pour infraction encore aujourd'hui.

Certains habitants souhaitaient le maintien de cette fresque. Le conseil communal et le Collège avaient proposé un délai d'un an pour qu'un permis soit introduit. Rien n'a été fait, plus personne ne s'est manifesté, aucun permis n'a été introduit et le propriétaire lui-même n'émet plus aucun souhait particulier par rapport à cette fresque. De facto, elle restera sans doute encore quelque temps jusqu'à son effacement naturel.

**M. le président** : La parole est à M. Henderick.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Je ne peux évidemment me satisfaire de cette réponse.

Premièrement, la bâche va demeurer jusqu'à l'été, soit encore six ou sept mois. Deuxièmement, aucun permis n'a été introduit pour la fresque du pénis. Elle va donc rester en totale infraction.

Est-ce que comme autorité publique, on peut se permettre que des fresques peintes en infraction soient préservées sans que nous ne prenions les mesures nécessaires pour supprimer l'infraction et procéder à son effacement ?

*(Rumeurs)*

La nouvelle bâche dessinée nous confirme dans notre manière de voir les choses. À force de ne pas prendre les mesures nécessaires ni d'imposer un cadre réglementaire à l'expression artistique dans l'espace public, vous allez donner un signal à d'autres tagueurs de toujours faire plus provocant. À un moment donné les autorités publiques doivent donner un signal clair aux tagueurs pour leur dire que tout n'est pas permis et que lorsqu'ils dessinent des choses qui contreviennent à l'ordre public, les autorités publiques prennent les mesures nécessaires pour procéder à l'effacement.

**Question orale de M. Henderick, conseiller communal, concernant l'aménagement trop « ric rac » niveau voirie de la place dite « des Deux Bancs.**

**Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, betreffende de te « ric rac » herinrichting op het wegniveau van de plaats genoemd "des Deux Bancs ».**

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je souhaite intervenir sur le réaménagement de la placette dite « des Deux Bancs », aussi surnommée « Le Diabolo ».

Le réaménagement de cette place a déjà engendré quelques petits problèmes, liés notamment à la rugosité du revêtement de sol sur la plaine de jeux.

Aujourd'hui, on constate que les aménagements de voirie et le rayon de courbure du virage posent un certain nombre de problèmes puisque le muret de la place est régulièrement abîmé et détruit par des camions qui ne parviennent pas à tourner entre la chaussée de Forest et la rue du Monténégro. C'est le cas des camions de Bruxelles-Propreté qui sont régulièrement en difficulté dans le virage ou encore des camions de pompiers.

J'ai lu la réponse qu'a donnée la commune dans les médias ce matin mais j'ai pu voir de mes propres yeux un pompier descendre du camion pour guider le chauffeur afin de ne pas abîmer les aménagements de la place. Cela occasionne une perte de temps considérable, ce qui est préjudiciable quand, comme les pompiers, on travaille dans l'urgence.

Ce rayon de courbure risque d'entraîner des problèmes supplémentaires au moment de la rénovation de l'ECAM qui va supposer un trafic important de camions dans l'ensemble du quartier.

Qu'est-ce que la commune peut faire pour répondre à ce problème ? J'ai vu qu'elle avait déjà procédé à une démolition partielle du muret. D'autres mesures sont-elles possibles pour rendre le rayon de courbure un peu plus facile à aborder pour les camions de Bruxelles-Propreté, les camions de pompiers ou, bientôt, les autres camions qui vont sillonner le quartier ?

**M. le président :** La parole est à Mme Marcus.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB :** Cette place, dite des « Deux Bancs », a en effet connu des aléas de chantier comme cela arrive fréquemment lors de travaux tant publics que privés.

Depuis la fin de la rénovation de cette placette, voilà quelques mois, on doit d'abord constater que les citoyens se la sont appropriée et en ont fait un lieu vivant. Nous pouvons dire que le pari est réussi. Souvenez-vous de l'état de cette place il y a quelques années !

Les bancs sont occupés en permanence par des personnes seules, par des familles, par des jeunes, par des vieux, les jeux sont tout le temps utilisés, il y a des animations autour de la

place. Le petit café littéraire, La Vieille Chéchettes anime vraiment bien l'espace. Il y a une agréable terrasse. Il y a vraiment une nouvelle vie sur cet espace.

Tout cela contrebalance les problèmes techniques que nous avons malheureusement rencontrés. Il y a aussi toutes les initiatives citoyennes, les potagers qui sont magnifiques. Je remercie et félicite mille fois les gens qui ont fait ça dans des grands bacs plantés par la commune et par eux-mêmes, tout cela fonctionne très très bien.

Dans tous ces projets, Beliris, malgré les problèmes techniques que nous avons rencontrés avait cherché à favoriser une approche environnementale et à améliorer la qualité de vie des habitants. Comment ? En veillant à ce que les projets soient durables, en prévoyant des potagers, des bacs, en réfléchissant à la cohésion sociale et en veillant à ce que l'empreinte écologique soit la plus faible possible. Cela caractérise en général les projets de Beliris. Néanmoins, ici, quelques problèmes se sont posés parce que, dès le départ, l'objectif était de favoriser la cohésion sociale au détriment de la voiture en réduisant la circulation automobile, grâce à un aménagement spécifique qui décourage le trafic. Cette approche a causé quelques problèmes. La place avait été volontairement réduite pour l'automobile au profit des piétons et la dimension des voiries délibérément calibrée de façon contraignante.

Malgré toutes les précautions prises, l'aménagement de l'espace public n'est jamais infaillible et certains projets doivent encore être modifiés a posteriori. Par exemple, un coin du muret qui initialement donnait vers la rue Gustave Defnet, a été accidenté ; le muret a donc été remplacé par un talus planté qui donne entière satisfaction. Et la partie du muret qui matérialisait la courbe entre la rue Gustave Defnet et la rue du Monténégro, qui vient récemment d'être endommagée par un camion de Bruxelles-Propreté, va aussi être corrigée par un prestataire externe. Le muret va être abaissé d'une quarantaine de cm, le grillage – que je trouve d'ailleurs plus joli que le muret – sera plus visible et permettra de prendre le virage avec plus d'aisance. Ce changement finalement profitera à cet espace puisque, la trouée visuelle des grilles ouvrira une perspective sur la placette et la rue Théodore Verhaegen.

Au final, le mal est technique mais le bien, c'est la cohésion sociale et lorsque nous en aurons fini avec les derniers aménagements, on pourra se réjouir du travail.

**M. le président** : La parole est à M. Henderick.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Je remercie l'échevine pour sa réponse. L'objet de mon interpellation n'est pas de critiquer ce projet, qui a

des qualités, mais de voir les réponses que la commune peut apporter à ce qui constitue visiblement une erreur d'ingénieur ou une erreur de calcul sur le rayon de courbure.

J'entends que la commune va engager une société extérieure pour procéder aux modifications nécessaires, à savoir l'abaissement du muret. C'est en effet sage parce que, améliorer la cohésion sociale dans le quartier, c'est bien, mais si, demain, il devait y avoir un incident parce qu'un camion de pompiers est resté bloqué dans le virage, le résultat risque de vous être reproché. Je trouve effectivement intéressant de faire appel à une société pour apporter les modifications nécessaires et permettre aux camions de Bruxelles-Propreté, aux camions de pompiers et aux camions qui transiteront dans le quartier avec le chantier de l'ECAM de prendre le virage plus aisément qu'ils ne le font aujourd'hui.

**Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, concernant les projets futurs pour la pépinière « La Pousse qui pousse ».**

**Mondelingen vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de toekomstplannen voor de kwekerij « La Pousse qui pousse ».**

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** De nombreuses rumeurs contradictoires entourent l'avenir de la pépinière « La Pousse qui pousse » tandis que, par ailleurs, une pétition de l'asbl « Le Début des haricots » circule depuis quelques semaines. La convention de trois ans avec cette asbl, conclue dans le cadre du contrat de quartier « Bosnie », s'est terminée fin 2016. Celle-ci permettait d'employer 1,3 ETP. Depuis, le bail a été renouvelé jusque fin décembre 2017 et l'asbl met encore à disposition un 3/5<sup>e</sup> temps, mais elle n'a reçu aucune assurance que la commune souhaitait continuer à l'avenir à collaborer avec elle et se plaint que ses sollicitations restent sans réponses.

Afin d'éclaircir la situation, pourriez-vous nous expliquer où en est la situation de la pépinière aujourd'hui ? Quels sont vos projets pour le futur ? Qu'en est-il du rôle et de vos relations avec l'asbl « Le Début des haricots » ? Quelles sont les difficultés rencontrées avec cette asbl ?

« La Pousse qui pousse » est un des chouettes projets issus du contrat de quartier « Bosnie ». Elle a transformé le paysage du quartier, est devenue un vrai lieu de production écologique pour la végétalisation de Saint-Gilles mais aussi un lieu de rencontres, de convivialité et de cohésion sociale.

Pouvez-vous nous rassurer sur la pérennité de ce lieu et le maintien de son accès au public ?

**M. le président** : La parole est à Mme Marcus.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB** : Le projet de la « Pousse qui pousse » est un superbe projet. C'est une merveilleuse réalisation du contrat de quartier « Bosnie ». Et on a tous très envie qu'il se poursuive.

Je vais faire un bref rappel du projet.

« La Pousse qui pousse » est née dans le cadre d'un projet qui s'appelait « Potager au balcon ». Celui-ci a été élargi et a permis la création de cette pépinière en partenariat avec le Foyer du Sud pour la période du contrat de quartier (2012-2016).

Dans ce cadre, l'asbl « Le Début des haricots » avait été sélectionnée, notamment par la Région et la commune, et a été subsidiée. Fin 2016, le contrat de quartier s'est terminé et la convention devait s'éteindre également. Mais nous l'avons prolongée de façon à respecter le rythme des saisons et à ne mettre en danger ni l'asbl ni les habitants.

Comme vous le savez, à la fin des contrats de quartier, après les quatre ans, les projets – et les associations le savent – doivent fonctionner en auto-financement puisqu'il n'y a plus de subsides. Cela ne veut pas dire que la commune ne peut pas continuer à aider mais le montant des subsides est sensiblement différent puisque le contrat de quartier n'intervient plus.

Donc depuis 2016, l'asbl fonctionne en auto-financement. Je vous rappelle cependant que le terrain est mis gratuitement à disposition par le Foyer du Sud, et les serres comme la plupart du matériel ont été acquis par la commune dans le cadre du contrat de quartier.

À la fin du contrat de quartier « Bosnie » et du subside, l'asbl « Le Début des haricots » a rencontré des difficultés. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises et nous leur avons expliqué que, même si le contrat de quartier s'arrêtait, nous souhaitons maintenir un partenariat à condition qu'il y ait un retour sur le quartier, puisque nous ne demandons ni loyer ni remboursement du matériel.

Comment fonctionne le projet ? Il y a une convention entre deux parties principales : le propriétaire de la parcelle, le Foyer du Sud, et l'occupant, « Le Début des haricots ». Nous sommes partenaires ainsi que l'asbl « Gratte ». Cette association a aujourd'hui recentré ses activités et ne participera plus au projet mais la commune reste partenaire. L'idée était donc

que, malgré les fonds avancés par le contrat de quartier et leur non-remboursement, nous aurions un partenariat axé sur le quartier ou en tout cas sur Saint-Gilles – par exemple, des prix plus avantageux pour les habitants de la commune, des formations, des animations dans des écoles... l'asbl « Le Début des haricots » pouvait faire des propositions.

À partir du moment où l'asbl a fonctionné avec moins de subsides, les heures d'ouverture ont été fortement réduites. Auparavant il y avait quelqu'un qui s'appelait Philippot qui apportait beaucoup d'animations et se faisait aider par plusieurs personnes. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule personne qui est très sympathique mais qui a beaucoup de mal à ouvrir aux heures convenues dans le partenariat et à assurer seule cette activité intense.

Nous avons entamé de nombreuses discussions avec le Foyer du Sud et l'asbl sur le devenir du projet. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle le projet n'assume plus du tout cette mission « quartier », plus du tout. Ce n'est que de la vente de plantes. C'est uniquement axé sur la vente de pousses et de petites plantations, il n'y a plus d'ouverture sur le quartier. Ce projet n'est plus du tout pensé comme étant un projet saint-gillois en partenariat avec la commune et le Foyer, qui permet d'utiliser un terrain au milieu de logements sociaux, etc. Cette dynamique ne peut pas fonctionner parce qu'alors nous nous retrouvons en fin de contrat de quartier avec une asbl qui occupe un terrain pour y mener une activité essentiellement commerciale.

Nous sommes donc obligés de relancer un appel à projets et de faire jouer la concurrence. Alors que nous mettons ce site gratuitement à disposition, cela ne nous arrange pas du tout que l'asbl y mène une activité essentiellement commerciale sans qu'il n'y ait aucun retour sur la commune et nous en avons aussi discuté avec le Foyer du Sud.

Nous avons donc rencontré l'asbl à plusieurs reprises, notamment pour envisager des propositions nouvelles car nous pourrions trouver une nouvelle forme de subsides. Nous allons en effet lancer un projet de « Saint-gilliculteurs » dans le cadre de l'ordonnance de revitalisation urbaine (ORU) qui va permettre de relier le 164, rue Théodore Verhaegen, qui abritera la Halle gourmande, et la pépinière. Si vous percez le fond du 164, rue Théodore Verhaegen vous arrivez à la porte de la pépinière. La « recyclerie », la Halle gourmande et la pépinière seraient donc un axe de travail intéressant autour du concept d'alimentation durable.

Le projet des « saint-gilliculteurs » pourrait être d'une grande aide dans le cadre d'un nouvel appel à projets avec une redéfinition des missions que nous aimerions voir se déployer



sur le territoire. Il a pour objectif de développer des actions de végétalisation urbaine, d'accompagner des projets citoyens, des plantations pour les pieds d'arbre. Ce pourrait être une bonne opportunité, notamment au niveau du personnel, pour l'asbl qui sera désignée lors du nouvel appel à projets. L'asbl « Le Début des haricots » peut postuler. Elle aimerait d'ailleurs pouvoir continuer son activité.

Nous lancerons donc un appel à projets à destination de toutes les asbl concernées sur la base d'un cahier des charges qui précise les attentes de la commune et celles du Foyer du Sud.

L'objectif général de la commune vise à redéployer l'esprit de base de la pépinière, c'est-à-dire se tourner largement vers le public saint-gillois, mener des projets ouverts aux partenariats, en lien aussi avec les locataires du Foyer du Sud, des projets intergénérationnels, des formations, des projets en lien avec les écoles, avec les services de prévention, de l'enseignement, etc. L'idée est de s'ouvrir à un partenariat communal au bénéfice des Saint-Gillois.

Il ressort des discussions que la transition pourrait se faire en douceur au plus tard en septembre-octobre 2018. C'est ce que nous planifions. Nous espérons avoir désigné un nouvel opérateur pour cette période-là, voire plus tôt, en janvier-février, mais il faudra tenir compte du calendrier des plantations.

**M. le président** : La parole est à Mme Morenville.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen** : J'ai quelques questions complémentaires à la suite de votre réponse.

Est-ce que l'appel à projets est assorti d'un budget ? Avec un 3/5 temps, l'asbl « Le Début des haricots » ne peut faire le même boulot qu'avec 1,3 ETP.

En revanche, dire qu'il n'y avait plus que des activités commerciales à la pépinière, c'est un peu forcer le trait. J'y suis allée plusieurs fois et il y a plus que ça. Il y a notamment des activités tournées vers le quartier, avec les habitants, il y avait une certaine cohésion sociale qui perdurait encore en 2017.

Vous dites en outre que la transition se ferait vers octobre 2018. Qu'advient-il de la convention conclue encore pour un an avec l'asbl ?

Vous avez parlé d'un axe avec l'alimentaire, la « recyclerie » et la pépinière. J'ai entendu dire que la recyclerie serait installée près du dépôt de la Stib, rue de Belgrade. Cela ne fera donc plus du tout un ensemble.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** La « recyclerie » va bien se trouver rue de Belgrade et la Halle gourmande, rue Théodore Verhaegen. Mais il a été envisagé d'installer aussi un lieu de vente sur le site de la Halle gourmande.

Il y aura en tout cas une Halle gourmande, rue Théodore Verhaegen, qui s'ouvrirait sur la pépinière par l'arrière du bâtiment. Il y aura là un travail commun.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Nous insistons aussi pour le maintien dans le projet de la dimension cohésion sociale. L'activité ne doit pas être purement commerciale, elle doit rester ouverte sur le quartier. C'est ce qui était chouette dans ce projet.

Du reste, ce n'est pas le premier projet où les gens viennent avec des doléances. Ils disent : « on écrit à la commune et on ne reçoit pas de réponse ». C'est le cas encore des gens du square Jacques Franck. Ils vous ont écrit et n'ont toujours pas reçu de réponse. On entend souvent des choses comme ça. Pourtant, répondre aux courriers évite que des pétitions ou des rumeurs ne circulent

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Franchement, dans ce cas-ci, je n'accepte pas du tout cette critique.

Lorsque le responsable précédent, M. Philippot, est venu me voir pour me dire qu'avec la perte du subside, la pépinière ne pourrait plus fonctionner comme il le souhaitait, je lui ai bien expliqué – M. Debouverie était présent à cette réunion – que l'on pourrait réfléchir à un subside relativement significatif, aux alentours des 20 000 euros, que l'on allait présenter en modification budgétaire. On avait également suggéré d'inclure **M. Ghijssels** dans le projet pour aider à la communication. Mais c'est évidemment beaucoup moins que le contrat de quartier. Cette personne l'a très mal pris et m'a littéralement jeté le document sur le bureau en disant que, dans ces conditions, il ne voulait plus travailler avec la commune et qu'on n'avait plus rien à se dire !

Il a concrétisé ce comportement en prenant contact avec la Région pour dire qu'il voulait être dégagé de la collaboration car il était hors de question qu'il fasse quoi que ce soit

pour la commune (même pour une école, un potager, etc.) s'il n'avait plus de soutien financier. Il demandait à la Région de confirmer – il me l'a d'ailleurs dit aussi – que la relation ne concernait plus que « Le Début des haricots » et le Foyer du Sud. Il estimait qu'étant sur un terrain du Foyer du Sud, il n'avait plus de compte à rendre à la commune. On l'a convoqué à un autre moment pour demander si on pouvait se parler. Pas moyen. Il a d'ailleurs disparu du paysage, je crois qu'il est en Italie.

Est arrivé alors le nouveau coordinateur avec lequel nous avons rétabli un contact. Des membres du service qui gèrent ce projet l'ont déjà rencontré plusieurs fois. Celui-ci envisage d'éventuellement retravailler avec nous. Mais je ne peux accepter que l'on dise qu'on n'a pas essayé de les contacter, c'est totalement faux. Il y a eu un diktat de ne plus nous voir.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** J'ai entendu que plusieurs courriers avaient été envoyés à la commune avec différentes propositions de budget et qu'ils sont restés sans réponse. C'est la version que l'on m'a donnée des événements.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** C'est faux.

**Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, concernant l'aménagement transitoire et définitif du « Carré Moscou ».**

**Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de overgangs- en definitieve inrichting van « Carré Moscou ».**

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** L'aménagement de la place Marie Janson, plus souvent appelée Carré Moscou, sera un des projets phares du contrat de quartier « Parvis-Morichar ». En attendant ce projet définitif, celle-ci fait l'objet d'animations et d'un aménagement transitoire géré par l'asbl « Toestand » en collaboration avec différentes associations saint-gilloises. Un processus réellement innovant. Une sorte de laboratoire à l'échelle 1:1 censé produire les lignes guides de son aménagement définitif. Sont entre autres mis en place pour le moment des interventions éphémères avec un espace collaboratif, des éléments fitness, un panneau d'affichage, des bancs, des chaises, des ateliers tricot, des plantations, un compost collectif, une peinture

murale, une peinture au sol, Radio Moskou, Summer of Love, un barbecue, un cinéma en plein air et une cuisine mobile. La participation financière du contrat de quartier dans ce projet est de 352 000 euros, subsidiés à 100% par la Région. Un budget loin d'être anecdotique. La convention avec l'asbl « Toestand » court jusqu'en 2019.

Si on passe sur les différentes aléas pour obtenir de l'eau, de l'électricité, les événements annulés par la commune, le matériel installé repris par les ouvriers communaux, l'expérimentation sur cet espace a connu quelques péripéties dont la moindre n'est pas l'arrivée du marché, là où les expérimentations et aménagements provisoires étaient censés prendre place.

Difficile dans de telles conditions de tester quoi que ce soit qui puisse être reproduit ou intégré dans un aménagement définitif, ce qui était quand même l'objectif au départ. Dans le même temps, le Parvis juste à côté est en plein chantier et d'ici un an sera complètement rénové. Les rues qui jouxtent le Carré Moscou – la rue Jourdan et la rue de Moscou – feront quant à elles également l'objet de rénovation, sans compter, l'épée de Damoclès du toujours hypothétique parking souterrain...

Dans un tel contexte, comment envisagez-vous de mener à bien ces aménagements transitoires ? Comment les éléments que je viens de citer, et qui jouxtent le Carré Moscou, sont-ils intégrés à la réflexion, à défaut d'avoir été réfléchis en même temps ? Qu'en est-il de l'emplacement du marché, restera-t-il ou pas sur la place Janson ? Quelle connexion envisagez-vous avec le Parvis ?

Comment intégrez-vous l'asbl « Toestand » et ses partenaires à la réflexion qui est menée actuellement sur cet aménagement ?

J'ai pu lire avec bonheur dans la presse que M. Picqué était « depuis le début pour un parc public » et trouvait le projet de parking souterrain « illusoire » mais, au-delà de ce revirement bienvenu, qu'en est-il exactement ? Où en êtes-vous dans les réflexions sur cet espace ? Quel est le calendrier ?

**M. le président** : La parole est à Mme Marcus.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB** : Le projet de Toestand a été retenu dans le cadre du contrat de quartier « Parvis-Morichar » afin de remplir plusieurs objectifs, validés conjointement par la Région et la commune.

L'association vise essentiellement à proposer un projet de réappropriation de l'espace public, à l'instar de ce qu'elle a réalisé dans d'autres endroits à Bruxelles (avenue du Port, Porte de Ninove, etc.), avec la particularité, dans le cas de la place Marie Janson, qu'il s'agit d'un espace public dans une commune densément bâtie et peuplée, où se mêlent plusieurs publics qui ne se rencontrent pas forcément.

Une des conclusions du diagnostic du contrat de quartier était que ce lieu était essentiellement considéré comme un lieu de passage.

L'objectif du contrat de quartier « Parvis-Morichar » était de réaménager qualitativement cet espace pour en faire un véritable espace vert et un lieu de convivialité.

Pour ce faire, deux projets distincts mais intrinsèquement liés ont été définis : les aménagements transitoires de Toestand et le réaménagement de la place Marie Janson, l'objectif général étant que les aménagements et les expériences menées par Toestand puissent nourrir le projet définitif. Il doit donc y avoir une coordination entre les deux projets. Cette condition a été fixée lors du démarrage du contrat de quartier.

Nous devons reconnaître que le démarrage du projet a connu quelques contretemps. Il a fallu apprendre à travailler ensemble, à faire coller le côté expérimental et spontané des animations de Toestand avec le cadre quelquefois un peu rigide de l'administration. Ce n'est pas une surprise, ce sont deux mondes qui fonctionnent selon des rythmes et des processus différents.

Il était impératif de faire connaître le projet de Toestand auprès des différents services communaux, ce que nous avons fait, mais aussi des habitants qui, parfois surpris par l'une ou l'autre apparition sur la place, nous interpellaient ne comprenant pas qu'il s'agissait d'une démarche participative.

Ces questions ont depuis peu étaient réglées et des réunions régulières sont programmées avec Toestand et la cellule « contrat de quartier », et pas mal d'informations circulent entre tous les services, le Collège ainsi que, à certains moments, vers les habitants.

Concrètement, au travers de la construction du projet s'élabore une manière de travailler ensemble.

L'asbl « Toestand », active au Carré de Moscou depuis avril 2016, a été prévenue très tôt de l'arrivée du marché sur la place afin qu'elle puisse s'adapter le plus en amont possible et réorienter ses projets d'occupation et d'animations en conséquence.

Une réunion a eu lieu en novembre 2016, à laquelle assistait M. Debouverie, moi-même et la coordinatrice du contrat de quartier pour définir clairement les zones impactées par le marché et les zones résiduelles pouvant être utilisées par l'asbl.

Toestand a donc animé et poursuivi la dynamique sur la place en occupant les espaces verts et le terrain de sport. L'association effectue d'ailleurs un excellent travail sur le terrain de sport et tous les jeunes se réjouissent des innovations apportées. L'asbl observe les nouvelles dynamiques du marché et son fonctionnement afin de s'intégrer à nouveau sur l'espace et les zones pouvant être exploitées.

Les dynamiques mises en place par Toestand ne sont pas du tout annihilées par le marché, au contraire. Le marché est l'occasion de tester l'occupation de cet espace en tant que marché, d'interroger le public qui s'y rend et de nourrir la réflexion sur leurs activités.

Que fait encore Toestand ? Ils éclairent la place, ils créent du lien avec les différents acteurs de proximité et les forces vives du quartier – l'association de la rue du Fort, le Boulodrome et d'autres associations.

Toestand a produit un travail important depuis 2016 et ils ont développé plus d'une trentaine de partenariats ponctuels ou pérennes. Tout ceci fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Région dans le cadre de l'analyse de la bonne utilisation des subventions, notamment au travers des rapports d'activités intermédiaires.

Par contre, l'arrivée du bungalow qu'ils n'ont pas tenté de régulariser, contrairement à ce qui avait été demandé, et le fait qu'ils fassent des activités à l'intérieur et moins sur la place ne nous réjouit pas et la Région non plus d'ailleurs.

Toestand établit un programme d'interventions et d'animations pour les prochains mois et près d'une dizaine d'activités sont organisées chaque semaine. Plus concrètement, une fois par mois, dans le cadre du Building Day, différents aménagements verront le jour.

Tout le travail doit faire ensuite l'objet d'une analyse et d'une synthèse.

Parallèlement, au niveau de la cellule « contrat de quartier », en collaboration avec le Bouwmester et avec le bureau d'études Suède 36, nous sommes en train d'établir un cahier spécial des charges en vue du réaménagement et de la requalification de la place Marie Janson, et des rues de Moscou et Jourdan, celles-ci faisant l'objet d'un financement Beliris distinct. Il nous semble important de traiter ces différents espaces dans le cadre d'un même projet. Un projet de création d'espace vert qualitatif sur la place Marie Janson, avec

également la verdurisation des rues de Moscou et Jourdan va voir le jour en tenant compte des différents usages de la place.

Pour répondre plus précisément à un aspect spécifique de votre question, ce projet ne donnera pas lieu à la création d'un parking souterrain, nous l'avons déjà dit il n'y a pas si longtemps de façon très claire. Nous tenons d'ailleurs, comme nous l'avons fait pour le Parvis, à solliciter un subside complémentaire dans le cadre du Plan triennal d'investissement 2019-2021 afin d'augmenter le budget du contrat de quartier consacré à la place Marie Janson, et obtenir un aménagement d'une grande qualité paysagère.

L'association sera consultée par le bureau d'études durant sa phase d'étude jusqu'à la présentation de l'avant-projet. Les réflexions évolueront donc avec le travail de Toestand qui est en cours, et les résultats des phases participatives inscrites dans l'esprit des contrats de quartier seront joints au travail du bureau d'études.

Toestand sera intégré à la réflexion plus large sur le réaménagement de la place. Le marché est en cours de rédaction et pourra être lancé en 2018. Les avant-projets seront présentés en 2018. L'entrepreneur devra être désigné en février 2020 et le chantier réceptionné en 2022.

Le lien avec le Parvis sera assuré de plusieurs manières :

Le bureau d'études désigné pour le marché Marie Janson/Moscou/Jourdan intégrera le projet de Bas Smet dans sa réflexion, et tiendra compte de la « promenade verte » qui passe par là et qui est un projet du contrat de quartier « Parvis-Morichar ». Ce projet permettra une liaison verte et un maillage lumière dans la promenade. Notre idée est de valoriser les espaces publics et les espaces verts par une identité propre reliée par une promenade au sein du contrat de quartier.

Ce sont les mêmes personnes qui vont suivre le projet au sein de la commune. De manière générale, tous les espaces publics ne peuvent être aménagés en même temps mais cela fait quand même plus de dix ans que nous procédons successivement aux réaménagements des espaces publics de la commune : Bethléem, Morichar, Verhaegen, Hôtel de Ville, Parvis, square Jacques Franck, etc. La place Marie Janson qui sera terminée en 2022 poursuit la rénovation de pas mal d'espaces publics.

**M. le président** : La parole est à Mme Morenville.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Il y a des choses qui ne sont toujours pas claires pour moi. Vous ne m'avez pas répondu à la question de savoir si le marché allait être maintenu sur la place Janson. Pour le moment, Toestand est censé tester de manière provisoire des fonctions sur cette place. Vous avouerez que par rapport à l'idée de départ où l'association était supposée disposer de toute la place, la portion congrue qui lui est laissée aujourd'hui change pas mal de choses. Cela réduit le champ des possibles.

Savoir si le marché va demeurer sur cette place conditionne aussi le futur projet d'aménagement. Cela conditionne les activités de Toestand aujourd'hui mais cela conditionne aussi les aménagements définitifs dont vous n'avez pas parlé.

On est évidemment content d'apprendre qu'il n'y aura pas de parking souterrain sous la place mais il figure quand même dans le plan de stationnement ! Cela repose sur une étude de faisabilité mais parking.brussels revient de nouveau avec cette idée. J'aimerais savoir comment vous conciliez cela avec votre plan de stationnement.

Enfin, j'entends qu'il y aura une coulée verte mais le Parvis sera terminé, les rues de Moscou et Jourdan aussi quand commencera l'aménagement du Carré Moscou. Nous étions déjà intervenus sur ce problème. Il n'y a aucune cohérence. Il fallait faire les trois projets en même temps ou en tout cas réfléchir à un projet d'ensemble cohérent mais vous avez fait les choses de-ci de-là... Du coup on se demande comment vous allez faire pour que le projet, entre le Carré de Moscou, le Parvis et ces rues, ait une certaine continuité. J'avoue que d'après vos explications je ne comprends toujours pas.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Le lieu du marché fera partie de la réflexion notamment de Toestand.

L'association a intégré la présence du marché. Vous estimez que la place qui leur reste pour leurs activités est congrue mais elle a considéré l'arrivée de ce marché comme une opportunité puisqu'elle développe également des activités dans le marché. Cela fera partie notamment de notre réflexion sur la place future du marché et Toestand l'enrichira aussi. Ceci n'est pas encore tranché. Cela fait l'objet de discussions. Pas mal d'hypothèses sont envisageables.



**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen :** Comment pouvez-vous réfléchir avec Suède 36, etc. sans savoir si le marché va être maintenu à cet endroit ? Cela change quand même pas mal de choses pour le futur aménagement...

**M. le président :** La parole est à M. Debouverie.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** La réflexion est pour ainsi dire terminée mais je réserverai la primeur de la réorganisation du marché au Collège. On y verra clair dans très peu de temps.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Et Toestand a fait pas mal d'observations d'ailleurs sur le marché tel qu'il existe aujourd'hui.

En ce qui concerne le parking souterrain, c'est très clair il n'y en aura pas et par rapport au Plan de stationnement, il a été répondu à parking.brussels que l'idée de trouver un parking dans Saint-Gilles reste ouverte.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Donc vous allez abroger le PPAS qui vous oblige à faire un parking sur ce terrain-là ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** En tout cas, nous avons pris position au niveau communal, nous ne ferons pas de parking souterrain à cet endroit.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Vous allez devoir abroger le PPAS pour cela.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Votre troisième point concernait la cohérence. On ne peut pas ouvrir tout Saint-Gilles en même temps ! Je pense que c'est très cohérent d'avoir terminé le Parvis.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Le Parvis, ce n'est pas Beliris. Beliris, c'est la rue de Moscou et la rue Jourdan...

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** On a d'abord finalisé le Parvis et, aujourd'hui, on a désigné un bureau d'études qui va bénéficier du Plan triennal d'investissement qu'on va ajouter, de Beliris pour les rues Jourdan et Moscou, et de

la subvention contrat de quartier. Tout cela se fera sous l'égide d'un seul bureau d'études qui va s'inspirer évidemment, avec le Bouwmester, de ce qui a déjà été fait au Parvis. C'est la continuité. Un architecte ou un bureau d'études peut recevoir un cahier des charges qui prévoit de respecter un ouvrage qui se trouve juste à côté.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** On aurait pu, au départ, concevoir un projet d'ensemble pour tout ce quartier.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB :** Vous savez ce que représente le coût du Parvis de Saint-Gilles ? Il faut se ménager des subsides.

**Question orale de M. Maron, conseiller communal, concernant la politique des rez commerciaux et surfaces commerciales de la Régie foncière.**

**Mondelinge vraag van de Heer Maron, Gemeenteraadslid, betreffende de politiek van de gelijkvloers handelsruimten en commerciële oppervlakken van de Regie van het Grondbeleid.**

**M. Alain Maron, conseiller communal, chef de groupe Ecolo-Groen :** La Régie foncière communale est propriétaire de surfaces commerciales. Contrairement aux logements qui dépendent de la Régie foncière, il n'y a pas, à ma connaissance, de réglementation régionale ni de règlement communal qui régisse les attributions, ni même les montants des baux.

Comme vous le savez, un projet urbanistique visant à installer un « Horeca » dans un bâtiment appartenant à la Régie, situé rue de Tamines, suscite des oppositions dans le quartier. Des habitants estiment que le niveau de nuisances probablement engendré par le projet sera excessif dans une zone d'habitation. Certains mettent aussi en exergue des suspicions de copinage, vu la proximité entre le porteur du projet commercial (locataire de la Régie) et les autorités communales.

Il y a plusieurs mois, la Régie foncière a aussi acquis un bâtiment de coin, chaussée d'Alseberg. À l'époque, vous aviez justifié cette acquisition – pour un montant élevé – en raison de sa localisation « stratégique ». Mais à ce jour et sauf erreur, ce rez commercial est toujours vide.

De combien d'espaces commerciaux la Régie foncière est-elle propriétaire ?

Quelle est la politique commerciale ou urbanistique générale de la Régie sur ces espaces ? Quels sont les objectifs ?

Quelles sont les règles d'attribution de ces espaces ? Quelle publicité est faite des mises en location ?

Comment sont calculés les tarifs de mise en location ?

Quels sont les types de baux qui sont activés ? Baux commerciaux ou autres ?

Sur le cas précis de la rue de Tamines, comment le porteur de projet a-t-il été choisi ? Comment s'est passée la mise en location ? Pourquoi la commune soutient-elle une affectation Horeca ?

Sur le cas d'Alseberg, où en est le processus de mise en location ?

**M. le président** : La parole est à Mme Marcus.

**Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB** : Actuellement, dix-neuf espaces appartenant à la Régie foncière sont loués à des commerçants. Ils sont effectivement liés à la commune via un bail commercial classique.

Votre question sur les objectifs poursuivis m'étonne un peu. Je pensais qu'après toutes ces années, nous en avons très souvent parlés.

Les objectifs sont multiples. La meilleure illustration de notre politique dans ce domaine est le Parvis de Saint-Gilles. Nous avons commencé par acheter et rénover le bâti pour y créer du logement. Ensuite, nous avons mis à disposition des rez-de-chaussée commerciaux avec des loyers souvent inférieurs au prix du marché – à l'instar de nos logements – en choisissant des commerçants (en général de jeunes entrepreneurs) sur la base d'un projet de qualité. L'ouverture du café « La Maison du peuple » a certainement représenté un tournant en la matière. Je rappelle qu'il y a un peu plus de dix ans, le Parvis ressemblait davantage à une rue avec un parking qu'à une place.

**M. Alain Maron, conseiller communale – chef de groupe Ecolo-Groen** : Ce n'est pas tout à fait vrai. Certes la piétonisation a changé quelque chose mais...

**Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB** : Cela ne donnait pas l'impression d'être un place...

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :**  
L'interdiction des voitures a changé les choses, je ne dis pas le contraire, mais il y avait déjà des cafés, de l'horeca, de la vie sur le Parvis. Et il y avait un marché tous les jours. Donc il était déjà réservé aux piétons une bonne partie du temps tous les jours de la semaine. Ceci dit, c'est bien de l'avoir piétonnisé mais...

**Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB :** En tout cas cette politique de Régie foncière, mise en oeuvre il y a dix ans, qui a vraiment réfléchi au type d'horeca et a loué des espaces commerciaux à des jeunes, a eu pour résultat qu'aujourd'hui les habitants de la commune ont envie de fréquenter cette place et de lui donner une vie nouvelle. Ça c'est indéniable.

C'est donc grâce à l'ouverture successive de commerces de type « horeca » – dont plusieurs sont hébergés dans des bâtiments communaux – que nous avons pu transformer cet espace dans ce qui est devenu un véritable piétonnier. Nous avons tout simplement utilisé ces surfaces commerciales comme outils de revitalisation urbaine et le Parvis, selon moi, est une belle réussite.

Un autre objectif de ces locations par le biais de la Régie foncière, c'est évidemment le développement économique local. Les commerçants sont souvent de jeunes entrepreneurs. Notre politique foncière vise à les soutenir et à leur permettre de développer leurs activités dans de bonnes conditions, avec ce que cela implique pour l'emploi. Il faut cependant rester modeste puisque nous n'avons toujours que dix-neuf rez-de-chaussée et ne pensons pas avoir créé des milliers d'emplois. Néanmoins, nous assumons la pérennité de petites structures commerciales qui fonctionnent bien.

En tant que commune, nous ne sommes évidemment pas un propriétaire comme les autres. Ce qui nous intéresse en premier lieu, c'est la qualité des projets et ce qu'ils peuvent apporter au quartier.

Comment ces projets sont-ils choisis ? Les cas de figure sont variés mais, ces dernières années, nous avons décidé de faire appel à l'expertise d'Atrium pour évaluer la qualité des projets qui nous étaient soumis. Il est aussi arrivé qu'Atrium qui possède une base de données nous contacte directement pour nous proposer un projet commercial qu'il soutient.

Les deux situations que vous évoquez sont en fait liées. Nous avons demandé à Atrium de lancer un appel à projets pour l'ancienne moutonnerie, située sur un coin de la chaussée d'Alsemberg, parce que nous considérons cet espace comme stratégique et qu'il bénéficiait

d'une certaine visibilité. Nous pensions également qu'il fallait préserver certains éléments d'origine du commerce qui avait une histoire. Nous voulions donc vraiment acquérir ce bâtiment. Plusieurs projets ont été déposés. Atrium en a retenu trois sur la base d'une analyse financière et qualitative. Ce rez-de-chaussée a été attribué au premier classé, qui s'appelait, je crois, « Les Garçons bouchers ». Malheureusement ce projet n'a pas pu aboutir et nous a fait perdre du temps. C'est le second dans l'ordre d'attribution qui a alors été désigné pour y développer son investissement. Les travaux d'aménagement sont en cours et on nous annonce enfin l'ouverture de ce commerce, « Chez Octave », pour le début de l'année 2018.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Ce sera quel type de commerce « Chez Octave » ?

**Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB :** Une fromagerie-charcuterie et gibier.

Le troisième projet retenu par Atrium pour l'ancienne moutonnerie était celui de **M. Mosbeu**. Il différerait des deux premiers par le besoin d'un espace de restauration. C'est un projet de type « delikatessen » comprenant une activité de traiteur mais aussi de restauration.

Atrium a donc préconisé une autre implantation dans le quartier, raison pour laquelle nous avons proposé le local de la rue de Tamines, précédemment occupé par un coiffeur qui a mis fin à ses activités. Atrium a estimé que le quartier pouvait accueillir une offre de restauration supplémentaire. Il faut distinguer entre débits de boissons dans ce quartier et activités de restauration. Ces dernières, déjà présentes dans le quartier, ne posent pas de problèmes de nuisances. Personne ne se plaint, par exemple, du Marché noir ou de l'Abruzzo, ce qui n'est pas toujours le cas des débits de boissons.

Ces deux commerces ne vont pas révolutionner le quartier mais je reste persuadée qu'ils apporteront une touche positive et qu'ils répondent à une demande. En tant que Régie foncière, nous travaillons avec Atrium qui a fait des analyses très concrètes sur les demandes des quartiers à Saint-Gilles. C'est désormais une des marques de fabrique de la Régie foncière, les commerçants que nous hébergeons le sont dans la durée et nous avons, jusqu'à présent, connu très peu d'échecs. Ce partenariat avec Atrium a toujours bien fonctionné.

Le loyer pour la rue de Tamines est de 1 000 euros. Pour déterminer le loyer, nous avons tenu compte de la localisation, de la visibilité – l'endroit est un peu décentré par rapport à l'Hôtel de ville – et de l'état.

Le loyer de l'ancienne moutonnerie est d'environ 1 200 euros mais ce commerce est plus visible et possède un cachet patrimonial indéniable. De manière générale, nous sommes assez exigeants sur la qualité du projet, ce qui explique qu'il y ait parfois des retards pour le permis d'urbanisme, etc. En tant que Régie foncière, nous ne voulons pas créer des nuisances particulières. Nous sommes donc très exigeants. Pour le commerçant, cela implique un investissement important. Louer l'espace suppose qu'il réalise les travaux nécessaires et s'y installe pour un certain temps.

**M. le président** : La parole est à M. Debouverie.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR** : Je voudrais préciser le cadre de la collaboration d'Atrium pour les rez-de-chaussée de la Régie foncière.

Atrium examine ce qui est opportun d'amener dans un quartier compte tenu de ses analyses et, ensuite, l'Agence propose une typologie de commerces.

En concertation avec la Régie foncière et le Développement économique, on valide alors cette proposition. Un cahier des charges est établi, un appel à projets est lancé par Atrium et un jury, piloté par Atrium, avec les services de la Régie foncière et du Développement économique, etc., apprécie de manière tout à fait objective les différents projets déposés à la suite de l'appel. Si cela fonctionne bien, le guichet d'économie locale s'en mêle aussi pour encadrer le projet. Tout cela est validé par la commune. C'est un véritable travail d'équipe qui fonctionne fort bien et les réussites sont là pour en attester.

**M. le président** : La parole est à M. Maron.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen** : Merci Mme l'échevine et M. l'échevin pour vos réponses. On a appris des choses.

Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu d'appel à projets pour la rue de Tamines. Il y a eu un appel à projets pour la chaussée d'Alseberg qui a donné lieu à un classement. J'imagine que cet appel à projets remonte à un certain temps puisque vous avez acheté ce bâtiment il y a déjà longtemps.

Un des projets n'a apparemment pas été retenu parce que le local ne convenait pas pour les activités projetées. Par contre, ce projet se trouve propulsé rue de Tamines.

Pourquoi ? La localisation et le bâtiment ne sont pas du tout les mêmes ! Pourquoi alors ne pas avoir lancé un appel à projets pour la rue de Tamines ?

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Il y avait un ordre de classement des projets. Le 3<sup>e</sup> projet, celui qui va s'installer rue de Tamines, était jugé très qualitatif et Atrium souhaitait l'accompagner à proximité dans le quartier.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Ce n'est pas exactement le même endroit. Ces critères vous suffisent pour dire qu'il n'y a pas besoin de relancer un appel à projets ?

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Oui. Si le processus a été lancé et qu'il y a une appréciation objective et positive du projet, oui.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Mais ce n'est pas le même bâtiment. L'appel à projets concernait un bâtiment situé sur la chaussée d'Alseberg.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Si la surface convient à l'auteur du projet, il n'y a pas de problème, étant donné que le jury a objectivement émis une appréciation positive.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Mais le jury s'est prononcé sur des projets destinés à la chaussée d'Alseberg.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Atrium souhaitait que l'on trouve une affectation à proximité pour ce projet que l'Agence jugeait très qualitatif.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Ce projet est peut-être très qualitatif mais il n'est pas du tout situé dans le quartier de la chaussée d'Alseberg.

Si vous aviez relancé un appel à projets pour la rue de Tamines, d'autres projets auraient peut-être émergé car d'autres personnes auraient eu envie de lancer un projet dans ce quartier-là. Vous auriez alors pu en juger et le cas échéant récupérer ce projet-là.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Atrium a une base de données dans laquelle figurent des personnes intéressées par Saint-Gilles. On va être à la cinquantième implantation accompagnée avec eux depuis le début de 2014, il n'y a pas que les rez-de-chaussée de la Régie foncière. Cinquante, ce n'est pas mal. Il faut voir ça globalement.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** J'entends bien mais entendez aussi que lorsqu'un porteur de projet a une entrée directe auprès des autorités communales, il y a lieu d'être particulièrement vigilant sur les procédures. Ici on n'a pas vraiment l'impression qu'il y a eu une vigilance particulière sur les procédures.

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Cela n'a strictement rien à voir. Un jury s'est prononcé.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Dans le cas d'Alsemberg, il s'est prononcé le jury !

**M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR :** Non, M. Maron, je pense que là on est dans un autre registre.

**M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen :** Quel autre registre ?

*– La séance publique se termine à 23 h 40.*